

Ville de Bruxelles

Département Urbanisme

Section Autorisations

Monsieur Fabian DE BOEY

Directeur-Adjoint

Rue des Halles, 4

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 18/12/2025

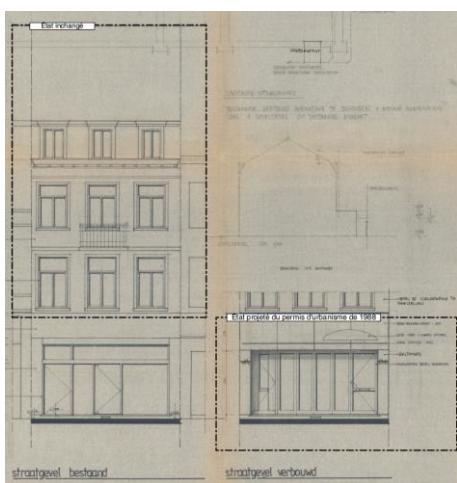
N/Réf. : **BXL23034_752_PU**
Gest. : **MB**
V/Réf. : **S560/2025**
Corr: **Cartal Marie-Laure**
NOVA : **04/PU/1991733**

BRUXELLES. Rue Stéphanie, 171
(= partiellement en zone de protection de l'Ancienne maison communale de Laeken)
PERMIS D'URBANISME: changer l'utilisation d'un commerce de détail en commerce où il y a possibilité de consommer sur place, modifier la devanture commerciale, placer un volet extérieur et couvrir la cour (mise en conformité)
Demande de la Commune du : 28/11/2025

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur-Adjoint,

En réponse à votre courrier du 28/11/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 17/12/2025, concernant la demande sous rubrique.



Situation d'avant 1988

Situation de droit. Permis délivré en 1988



Photo de la façade. © Google Street View



Façade avant. Situation existante.
Image extraite du dossier.

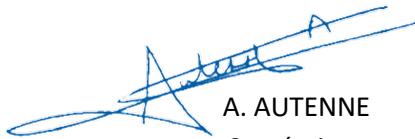
Dans un objectif d'améliorer le contexte urbain de l'ancienne maison communale de Laeken dans lequel s'inscrit la maison, la CRMS demande d'améliorer le projet selon les remarques suivantes :

- Supprimer le panneau horizontal séparant la devanture du premier étage ainsi que les panneaux latéraux; prévoir une finition identique au reste de la façade (enduit/cimentage);
- Intégrer le caisson à volet à l'intérieur ;
- Unifier les teintes des menuiseries au rez-de-chaussée (porte des logements et vitrine commerciale).

La CRMS estime par ailleurs que la façade devrait faire l'objet d'une rénovation, dans le respect de sa typologie néoclassique : remise en peinture uniforme dans une teinte claire, retour à des menuiseries

en bois de teinte claire reprenant les profils et divisions d'origine. À toutes fins utiles, elle signale que les enseignes et la tente solaire devront se conformer aux prescriptions du RRU. Le changement d'affectation relève davantage d'une analyse urbanistique que patrimoniale.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur-Adjoint, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



S. VAN ACKER
Président

c.c.: tjacobs@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; commissionconcertation.urbanisme@bricity.be ; opp.patrimoine@bricity.be ; crms@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; urb.a.ccueil@bricity.be ; urb.pu-sv@bricity.be ; laure.cartal@bricity.be